

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE
NATIONALE

RÉPUBLIQUE DU BÉNIN

N°2020/4009 /MDN/SG/DCMOMP/SRI/SA

Cotonou, le 17 juin 2020

Le Secrétaire général du Ministère

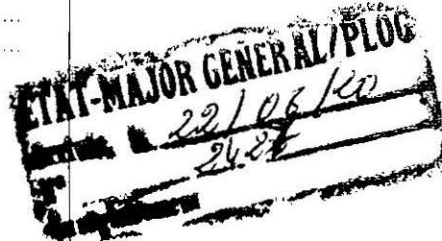
À
Monsieur le Contre-Amiral,
Chef d'État-Major Général des
Forces armées béninoises

Cotonou

BORDEREAU D'ENVOI

N°	DESIGNATION DES PIECES	NOMBRE	OBSERVATIONS
01	Copie de la loi n°2020-10 du 27 avril 2020, portant autorisation d'adhésion à la Convention des Nations unies sur la signalisation routière, adoptée à Vienne, le 08 novembre 1968	01	
02	Copie de la loi n°2020-11 du 27 avril 2020, portant autorisation d'adhésion à la Convention des Nations Unies sur la circulation routière, adoptée à Vienne, le 08 novembre 1968	01	
03	Copie de la loi n°2020-12 du 27 avril 2020, portant autorisation de ratification de la charte africaine sur la sécurité routière, adoptée à Addis-Abeba (Ethiopie), le 31 janvier 2016	01	« POUR LARGE DIFFUSION »
04	Copie du décret n°2020-256 du 27 avril 2020, portant ratification de la charte africaine sur la sécurité routière, adoptée à Addis-Abeba (Ethiopie), le 31 janvier 2016	01	
	Total :	04	

Reçu le.....
Par.....
A retourner.....
A conserver.....
A/C.....



Colonel Blaise ADANDEDJAN

LOI N° 2020 - 12 DU 27 AVRIL 2020

portant autorisation de ratification de la Charte africaine sur la sécurité routière, adoptée à Addis-Abeba (Ethiopie), le 31 janvier 2016.

L'Assemblée nationale a délibéré et adopté, en sa séance du 23 avril 2020 ;
Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

Article premier

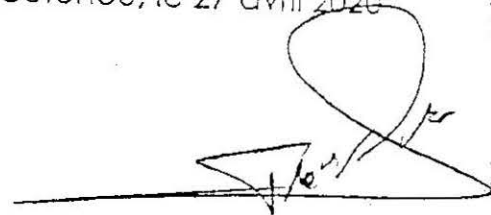
Est autorisée la ratification, par le Président de la République du Bénin, de la Charte africaine sur la sécurité routière, adoptée à Addis-Abeba (Éthiopie), le 03 janvier 2016.

Article 2

La présente loi sera publiée au Journal officiel et exécutée comme Loi de l'Etat.

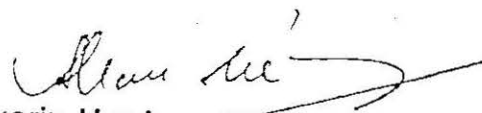
Fait à Cotonou, le 27 avril 2020

Par le Président de la République,
Chef de l'État, Chef du Gouvernement,



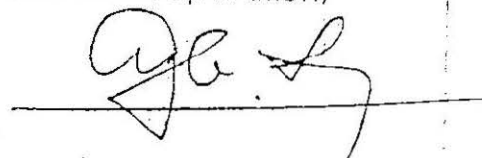
Patrice TALON

Le Garde des Sceaux, Ministre de
la Justice et de la Législation,



Séverin Maxime QUENUM

Le Ministre des Affaires Étrangères
et de la Coopération,



Aurélien A. AGBENONCI

Le Ministre des Infrastructures
et des Transports,



Hervé Yves HEHOMEY